



Le Rapide

De la Beaurivage

Municipalité de Saint-Gilles

Mercredi, le 19 avril 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 611-22 - RELATIF À

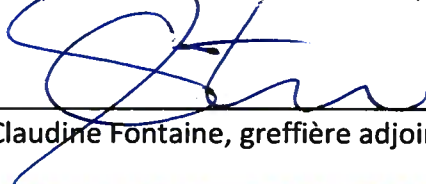
LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 363-08 VISANT À AUTORISER LES CLASSES D'USAGES HA, HB, HC ET HD EN ZONE H-15 / ET AUTORISER LES PROJETS D'ENSEMBLE DANS CERTAINES ZONES

AVIS est donné par la soussignée greffière adjointe auxiliaire de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 13 février 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 611-22, relatif au *Règlement relatif à la modification du règlement de zonage 363-08 visant à autoriser les classes d'usages HA, HB, HC et HD en zone H-15 et autoriser les projets d'ensemble dans certaines zones;*

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 19^e jour d'avril 2023.



Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 612-23 -

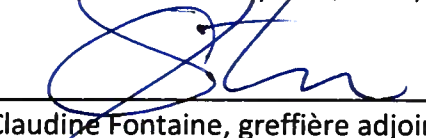
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 403-11, RÈGLEMENT DE ZONAGE 363-08 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-91-03 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

AVIS est donné par la soussignée greffière adjointe auxiliaire de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 27 mars 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 612-23, modifiant le plan d'urbanisme 403-11, règlement de zonage 363-08 et le règlement de lotissement 223-91-03 afin d'agrandir les limites du périmètre urbain;

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 19^e jour d'avril 2023.



Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire

AVIS DE PROMULGATION

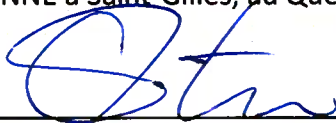
RÈGLEMENT 613-23 - RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS est donné par la soussignée greffière adjointe auxiliaire de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 27 mars 2023, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 613-23, relatif à la démolition d'immeubles;

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 19^e jour d'avril 2023.



Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, M^{me} Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire de la municipalité de Saint-Gilles, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 9 mai 2023 à 20 h 00, à la salle du Conseil.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 4 518 973 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé au 110 rue Lacasse. La demanderesse Madame Irène Lumineau a fait une demande de dérogation mineure, dérogeant au règlement de zonage 363-08. Cette demande a pour but de permettre l'implantation d'une galerie couverte avec empiètement dans la cour latérale de 4,3 mètres au lieu de 1,8 mètre.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes, communiquez avec M^{me} Claudine Fontaine au 418 888-3198 ou par courriel à : cfontaine@stgilles.net

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande le 9 mai 2023.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 19^e jour d'avril 2023.



Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire